



# PROJET JEUNESSE ET STABILISATION POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ DANS LA REGION DE L'EXTRÊME-NORD DU CAMEROUN

(MAI 2019 – AVRIL 2021)



**Guide sur la prise en compte des questions de  
Jeunesse, Paix et Sécurité dans les projets de  
stabilisation dans la région de l'Extrême-Nord du  
Cameroun**

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
<b>I. L'EMERGENCE D'UN CADRE JURIDICO-POLITIQUE ET PROGRAMMATIQUE FAVORABLE AU LEADERSHIP DES JEUNES DANS LES PROCESSUS DE PAIX ET DE SECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD.....</b>	<b>5</b>
A. L'ENGAGEMENT SUBSTANTIEL INTERNATIONAL ET REGIONAL POUR LA PRISE EN COMPTE DES JEUNES DANS LE PROCESSUS DE PAIX DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD.....	5
B. LA TIMIDE CONCRETISATION DE L'ENGAGEMENT DES AUTORITES CAMEROUNAISES POUR LE LEADERSHIP DES JEUNES AU SERVICE DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX.....	8
<b>II. LES PISTES D'APPUI STRATEGIQUE AU LEADERSHIP DES JEUNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN.....</b>	<b>13</b>
<b>III. SAISIR L'OPPORTUNITE DES PROJETS DE RECONSTRUCTION POUR PROMOUVOIR LA PROFESSIONNALISATION, L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES DES JEUNES.....</b>	<b>16</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>21</b>



## INTRODUCTION

Selon les projections démographiques à partir du 3<sup>ème</sup> RGPH en 2005, 80% de la population de l'Extrême-Nord du Cameroun ont moins de 35 ans en 2015<sup>1</sup>, ce qui représente 8 personnes sur 10.

Tranche d'âges	Garçons	Filles	Total	
0-4ans	398 519	386 783	785 302	20%
5-9 ans	344 341	330 181	674522	17%
10-14ans	269 692	247 279	516971	13%
15-19 ans	209 166	214 075	423241	11%
20-24 ans	140 870	172 492	313362	8%
25-29 ans	113 946	151 924	265870	7%
30-34 ans	90 489	115 183	205672	5%
<b>Total Jeunes</b>	<b>1 567 023</b>	<b>1 617 917</b>	<b>3 184 940</b>	<b>80%</b>
<b>sup à 34 ans</b>	<b>399 606</b>	<b>408 461</b>	<b>808 067</b>	<b>20%</b>
<b>Total</b>	<b>1 966 629</b>	<b>2 026 378</b>	<b>3 993 007</b>	<b>100%</b>

Au niveau de la reproduction, de la production, des activités communautaires et des activités politiques ou décisionnelles, on note une faible, voire une absence de la participation des jeunes aux aspects des affaires publiques alors qu'ils en ont bien le droit. Le leadership des jeunes, se justifie au moins à deux niveaux : c'est utile pour la paix, mais c'est aussi le droit des jeunes de participer aux affaires publiques de leur pays. En effet les jeunes constituent une catégorie qui a été gravement impactée par la crise sécuritaire de Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad en général et dans les départements du Mayo-Tsanaga, Mayo-Sava et Logone et Chari dans la Région de l'Extrême-Nord du Cameroun depuis 2013.

La gravité des impacts de cette crise sur les jeunes s'explique par le fait que plusieurs d'entre eux ont été enrôlés et pris en otages d'une part, et d'autre

<sup>1</sup> BUCREP, 3<sup>ème</sup> RGPH, Volume III – Tome 3, Projections démographiques, page 47

part, ceux restés au village vivent dans la vulnérabilité socio-économique et sont objets de stigmatisation. La stigmatisation des jeunes, alors qu'ils sont aussi les premières victimes de cette crise, par les membres de leurs communautés qui les accusent souvent d'être à l'origine du conflit et de connivence avec l'ennemi, les exposent davantage à l'extrémisme violent. Leur vulnérabilité à l'extrémisme violent s'explique aussi par leur précarité socioéconomique et leur exclusion des instances de prise de décision relative aux processus de paix en cours dans la région de l'Extrême-Nord. Pourtant, plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies invitent non seulement à protéger les enfants et les jeunes, dont les jeunes filles et femmes en particulier, mais aussi et surtout à les impliquer dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Il s'agit notamment de :

- la résolution 1325 sur la prévention de toutes violations aux droits des femmes, la participation des femmes aux négociations de paix et à la reconstruction post conflit et la protection des femmes et filles de toutes violences sexuelles au cours des conflits armés, adoptée en 2000 ;
- la résolution 1612 sur la protection des enfants adoptée le 27 juillet 2005, et ;
- la Résolution 2250 des Nations Unies sur le rôle clé des jeunes dans la stabilisation et les processus de consolidation de la paix, adoptée le 09 Décembre 2015.

Après avoir fait le point sur le cadre politico-juridique de la prise en compte des jeunes, y compris les filles et jeunes femmes, dans les processus de paix et de sécurité, ce guide, inspiré des leçons apprises des projets comme JSPS, PAIC et autres, propose des méthodes de renforcement de leur leadership dans la mouvance de la stabilisation en cours dans la Région de l'Extrême-Nord.

# I. L'EMERGENCE D'UN CADRE JURIDICO-POLITIQUE ET PROGRAMMATIQUE FAVORABLE AU LEADERSHIP DES JEUNES DANS LES PROCESSUS DE PAIX ET DE SECURITE DANS LE BASSIN DU LAC TCHAD

La question de jeunesse, paix et sécurité dans le contexte d'émergence des crises sécuritaires et politiques se traduisant par des conflits de tous genres, voire de terrorisme, a fait l'objet d'un intérêt et d'un engagement grandissants de la communauté internationale, mais elle se traduit par la timidité des efforts de concrétisation par les pays concernés comme le Cameroun.

## A - L'engagement substantiel international et régional pour la prise en compte des jeunes dans le processus de paix dans le Bassin du Lac Tchad

Après plusieurs années de réflexions et d'engagement en faveur de la paix, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions dont les plus pertinentes, pour l'implication des jeunes (dont les filles et jeunes femmes) dans les processus de stabilisation et de consolidation de la paix en cours dans la Région de l'Extrême-Nord, sont les résolutions 1325, 1612 et 2250.

Au niveau du continent africain, on note aussi un engagement des dirigeants à travers des textes clés de l'Union Africaine : Acte constitutif de l'UA, Protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, Charte Africaine de la Jeunesse, Programmes de la Division de la jeunesse.

Les différents textes ci-dessus laissent transparaître la prise de conscience des dirigeants africains et du monde de l'importance de la place des enfants et des jeunes, y compris les filles et les jeunes femmes, dans les questions de paix et de

sécurité. Ils montrent à suffisance l'importance de la jeunesse (poids démographique) aussi bien négativement en termes de risque de radicalisation ou d'engagement des jeunes dans des groupes d'extrême violence que positivement en termes de leur contribution à la consolidation de la paix et de la nécessité de leur apporter l'appui pour leur épanouissement. Comme le soulignait une étude de l'UA, il est courant d'observer chez les jeunes d'Afrique centrale un sentiment d'exclusion qui « *contribue grandement à façonner leur vision et leur engagement vis-à-vis de l'État. Cela reflète également le décalage et la méfiance entre la jeunesse et l'État qui deviennent une source majeure d'anomie et de tension publiques dans plusieurs pays* »<sup>2</sup>. Ce qui traduit clairement que l'exclusion des jeunes des processus de paix contribue à nourrir des tensions entre la jeunesse et l'État ; ce qui peut constituer un risque d'extrémisme violent dans un contexte comme celui du Bassin du Lac-Tchad, alors qu'ils peuvent être des acteurs de changement positif pour la paix et la sécurité.

Les résolutions 1325, 1612 et 2250 et les autres textes adoptés sur le continent africain posent ainsi les jalons d'une prise en compte conséquente de la jeunesse dans les questions de paix et de sécurité en suggérant quatre pistes d'actions : la protection, la participation, la prévention et les partenariats.

La protection consiste, lors des conflits, à garantir aux enfants et jeunes, y compris les filles et les jeunes femmes, non seulement la protection prévue aux civils par le droit international (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, convention des droits de l'enfant, convention relative aux droits des personnes handicapées), mais aussi des protections spéciales en cas des conflits armés. Cette protection engage les États à lutter contre l'impunité par les enquêtes et les poursuites de responsables de certains crimes graves (crimes de génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et d'autres crimes odieux sur la personne de civils, y compris les jeunes) devant la Cour pénale internationale, les tribunaux spéciaux et mixtes et les chambres spécialisées de tribunaux internes. Par ailleurs la résolution 1612 par

---

<sup>2</sup> UA, Une étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique : Un rapport d'experts indépendants commandé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, Addis-Abeba, Juin 2020, p.21.

exemple « *demande à toutes les parties concernées de veiller à ce que les processus de paix, les accords de paix et les plans et programmes de relèvement et de reconstruction au lendemain de conflits prennent systématiquement en compte la protection, les droits et le bien-être des enfants* ». Les résolutions 1235 et 2250 insistent sur l'importance de protéger les droits fondamentaux des personnes civiles et des jeunes lors des conflits, y compris contre les violences sexuelles et sexistes et de garantir la réparation aux victimes, y compris par des mécanismes de justice transitionnelle.

La participation insiste surtout sur la nécessité de la représentation inclusive des jeunes, y compris les filles et jeunes femmes, au niveau des instances en charge des questions de paix et de sécurité, pour prendre en compte leur point de vue, leurs besoins spécifiques en cas de rapatriement et de réinstallation et pendant les périodes de relèvement, de réintégration et de reconstruction après les conflits. En plus, des appuis aux mécanismes et initiatives locales propres aux jeunes, y compris les filles et les jeunes femmes, sont recommandés pour la responsabilisation des jeunes dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits.

La prévention renvoie à l'ensemble d'activité de promotion de la cohésion sociale, de la tolérance, de la formation des jeunes à l'emploi et à la création d'entreprise et de mettre en place d'une éducation qui les prépare à une culture de paix, de dialogue, de tolérance et, les dissuade de recourir à la violence et de rejoindre des groupes d'extrême violence.

Le partenariat renvoie à l'appui politique, financier, technique et logistique des initiatives en faveur des jeunes par les différents acteurs comme les Etats, les agences et les programmes des nations Unies (le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes

compétents), ainsi que par les acteurs régionaux et internationaux et les acteurs locaux comme les communautés et les OSC.

## **B - La timide concrétisation de l'engagement des autorités camerounaises pour le leadership des jeunes au service de la consolidation de la paix.**

Malgré l'importance démographique et de dynamisme reconnus aux jeunes par les autorités camerounaises et l'urgence d'agir pour eux pour la paix, la sécurité, la prospérité du pays, la prise en compte des jeunes dans les politiques de développement et de reconstruction ainsi que leur opérationnalisation tardent à être optimale. Dans le discours des officiels camerounais en général et du Président de la République en particulier, la question de la jeunesse est très récurrente à travers la phrase « La jeunesse est le fer de lance de la nation ». A l'occasion de la fête de la jeunesse qui a lieu tous le 11 février de chaque année, le président fait le point sur la situation socioéconomique des jeunes et y fait des promesses. Mais pour la question de la jeunesse en lien avec la crise sécuritaire de Boko Haram, les efforts du Cameroun sont toujours attendus en termes d'action en faveur de l'implication des jeunes dans le processus de retour à la paix dans la région de l'Extrême-Nord.

La crise de Boko Haram a renforcé la situation difficile des jeunes dans les zones affectées de la Région de l'Extrême-Nord comme l'a montré l'étude réalisée par le projet JSPPS sur la *Cartographie et profilage des jeunes à risques pour la stabilisation et la consolidation de la paix dans la Région de l'Extrême-Nord*. Cette étude a montré que certaines catégories de jeunes sont devenues très vulnérables, notamment les membres des comités de vigilance, les mototaximen, les maîtres et élèves coraniques, les ex-associés/ex-otages de Boko Haram, les praticiens de la frontière. Mais comme l'a fait remarquer l'étude, la vulnérabilité touche une gamme variée des jeunes qui étaient actifs autour des activités commerciales autour des hubs transfrontaliers. Le chômage des jeunes ayant fait des études (parfois supérieures) qui sont rentrés dans leur village est apparu



comme une catégorie à prendre en compte. Ce qui revient simplement à dire qu'il s'agit de la question de dividende démographique dans un pays comme le Cameroun où la jeunesse constitue l'essentiel de la population et ne bénéficie pas des investissements nécessaires pour en tirer bénéfice.

Le Cameroun reconnaît l'importance démographique et le dynamisme de la jeunesse pour son développement dans ses documents de développement (Stratégie nationale de développement 2030) et les plans d'urgence et de reconstruction (Plan d'Assistance Humanitaire d'Urgence et de la stratégie de relèvement et de consolidation de la paix dans les régions septentrionales et orientales, Recommandations du Programme de Reconstruction et de Développement desdites Régions sur la période 2020-2030, Programme de Reconstruction et de Développement desdites Régions sur la période 2020-2030 en cours de préparation).

Le Cameroun reconnaît que malgré ses multiples efforts<sup>3</sup>, le taux de sous-emploi s'est plutôt aggravé passant de 75,8% en 2005 à 77% en 2014. L'enrôlement de certains jeunes dans des mouvements extrémistes est l'une des conséquences les plus manifestes de cette fragilité durant la période 2010-2020. Au rang des principales préoccupations évoquées au cours de l'évaluation du DSCE et de la préparation de SND30 figurent « *les difficultés d'accès des jeunes à l'information et leur faible implication dans les projets de développement au niveau local* », « *la faible implication des populations locales notamment des jeunes et des femmes dans le choix, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement* ». Dans la SND30, le pays compte miser sur sa « *population jeune et dynamique, capable d'absorber les technologies de l'information et de la communication pour engendrer une dynamique de croissance sur le moyen et long terme* » en promouvant « un système éducatif à l'issue duquel tout jeune

---

<sup>3</sup>Dans le cadre de son DSCE, le Cameroun a mis en place des programmes pour résorber le chômage des jeunes, notamment (i) le Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) ; (ii) le Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI) ; (iii) le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) ; (iv) le Projet d'Insertion Socio-économique des jeunes par la création des micro entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS) ; (v) les projets à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) ; Plan Triennal Spécial Jeunes de 102 milliards de FCFA, etc.

*diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays » et en poursuivant « la mise en œuvre des programmes de soutien et d'appui aux jeunes ».*

Mais on se demande comment le pays s'organise pour apporter des solutions concrètes à la question de la jeunesse surtout dans les régions affectées par des crises sécuritaires comme l'Extrême-Nord.

En 2018, le Cameroun a signé la stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram. Après l'adoption de cette stratégie globale, les États devraient engager un processus d'appropriation nationale. La mise en place du programme DDR, lancé par le Décret présidentiel N° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration, avec un centre ouvert à Mora pour la Région de l'Extrême-Nord s'inscrit dans la mise en œuvre du troisième pilier de cette stratégie. Le MINEPAT est en train de préparer un Programme spécial de Reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord sur les cinq prochaines années. Le PNUD appuie par ailleurs le Gouvernement dans la mise en œuvre de la « fenêtre Cameroun de la Facilité Régionale de Stabilisation » depuis 2019 et il soutient l'élaboration du Plan d'Action Territorial de la Stratégie régionale de Stabilisation pour la région de l'Extrême-Nord, lancée le 09 Novembre 2020 à Maroua par le Gouverneur.

Par ailleurs le Projet Jeunesse et Stabilisation pour la Paix et la Sécurité à l'Extrême-Nord du Cameroun, mis en œuvre par l'UNFPA, le PNUD et l'UNICEF, avec l'appui financier de l'Union européenne, sous la responsabilité des Ministères en charge de la jeunesse, des affaires sociales, de l'éducation de base et de la promotion de la femme et de la famille. Articulant appuis multiformes aux jeunes, y compris les filles et les jeunes femmes, pour leur préparation et engagement comme acteurs de promotion de la paix et de la sécurité, à travers le rattrapage de l'éducation de base, le soutien psychosocial et le renforcement de l'autonomisation économique. Tous ces efforts constituent des pas importants vers la consolidation de la paix, mais ils restent encore perfectibles.

En effet, il est tentant d'envisager la question des jeunes simplement comme des problèmes à résoudre (menace à la paix et à la sécurité) et d'imaginer des réponses sans réellement les impliquer sérieusement dans la recherche de ces solutions. Or les jeunes à risques ne sont pas seulement économiquement vulnérables mais ils sont aussi des jeunes vivant leur rapport aux autres générations et aux autorités dans leur environnement, en situation de « *personne qui vit dans la peur, le besoin et le risque de ne pas jouir de ses libertés* »<sup>4</sup>. Par ailleurs, les échanges avec les jeunes ont montré aussi que la question de jeunesse ne saurait être traitée sans établir le lien entre leur situation actuelle et leur exclusion socio-historique et culturel des espaces des décisions. En plus, ils sont stigmatisés comme des illégaux : « clandestins » quand ils font la moto, « trafiquants » ou « contrebandiers » quand ils font le commerce transfrontalier. Ce qui les expose à être « viviers de recrutement parmi (...) toutes les petites mains du secteur informel totalement déconnectées des différents relais de l'État »<sup>5</sup>.

Depuis que la région de l'Extrême-Nord est déclarée comme l'une des régions économiques sinistrées par le gouvernement en 2019<sup>6</sup>, c'est-à-dire comme « *un espace territorial préalablement circonscrit dans lequel l'activité économique est structurellement et durablement affectée par l'insécurité ou les catastrophes de toute nature à l'instar de l'inondation, la famine, la sécheresse, etc.* »<sup>7</sup> bénéficiant de certaines facilités en matière d'investissement, les jeunes de l'Extrême-Nord ne ressentent rien comme répercussion dans leurs activités économiques.

<sup>4</sup> Cf Cartographie et profilage des jeunes à risques pour la stabilisation et la consolidation de la paix dans la Région de l'Extrême-Nord, p. 18.

<sup>5</sup> Seignobos, 2000, les racines de la sédition djihadiste Boko Haram, in Conflits et violents dans le Lac Tchad, page 70

<sup>6</sup> Cf. Décret N°2019/3179/PM du 02 septembre 2019 portant reconnaissance du statut de zone économiquement sinistrée aux Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud-Ouest.

<sup>7</sup> Cf. art.1 (2), Décret n°2019/3178/PM du 02 septembre 2019 précisant les modalités de mise en œuvre du statut des zones économiquement sinistrées et les conditions du bénéfice des avantages fiscaux y relatifs prévus par les dispositions des articles 121 et 121 bis du Code Général des Impôts.

La jeunesse est souvent appelée à s'investir dans l'agriculture, mais les jeunes perçoivent la paysannerie comme un secteur tellement acquis à l'arbitraire où ils sont une proie de toutes sortes de prédateurs qui exploitent leur vulnérabilité, par exemple à travers la précarité de leurs droits sur les terres et à toutes formes d'extorsion dont ils peuvent être l'objet. Faire intéresser les jeunes à cette activité nécessite de créer un cadre plus sain, où ils peuvent se sentir en sécurité mais aussi valorisés.

Malgré la multitude d'interventions très peu de jeunes sont touchés et c'est seulement une partie de leurs problèmes qui sont adressés. En effet, la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation de ces projets laissent transparaître des insuffisances, des limites quant à leur pertinence, efficacité, efficacie et ses effets. Souvent les acteurs semblent plus préoccupés par leur mandat et l'obligation de rendre compte à leurs bailleurs et patrons plutôt qu'aux jeunes bénéficiaires.

## II. LES PISTES D'APPUI STRATEGIQUE AU LEADERSHIP DES JEUNES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD DU CAMEROUN.

La vulnérabilité actuelle des jeunes, leur rêve, leur importance ainsi que l'enjeu de leur participation au processus de stabilisation impose une prise en compte des jeunes au moins à trois niveaux : l'autonomisation socio-économique des jeunes, l'appui à la redynamisation et au réseautage des groupes des jeunes légalement constitués et la création d'espace de dialogue et de participation effective des jeunes aux processus de prise de décision.

Dans une telle perspective, l'autonomisation des jeunes (consulter, collaborer et autonomiser) en vue de leur participation effective par un pouvoir réel et effectif dans les processus de paix et de sécurité doit être de mise. Cela peut prendre des formes de suivi indépendant par les jeunes avec un cadre effectif de dialogue entre les jeunes et les porteurs de projets où leurs doléances peuvent y être adressées et y trouver des réponses ou alors la mise en place d'un comité de pilotage des projets où les jeunes sont représentés dans une proportion conséquente à leur participation effective.

Pour l'opérationnalisation, la méthodologie proposée est :

- cerner les conditions dans lesquelles les adolescents et les jeunes en situation de vulnérabilité et marginalisés évoluent, à l'aide de données issues des recensements, des enquêtes démographiques et de santé, et d'autres sources ;
- réunir les gouvernements, la société civile, les donateurs, le secteur privé et les organisations de jeunes, et les inviter à investir davantage en faveur des jeunes, qui constituent une priorité en matière de développement ;

- renforcer les compétences des jeunes leaders et inclure les jeunes et les organisations de jeunes dans l'élaboration de politiques et de programmes ;
- aider les organisations indépendantes, efficaces et durables dirigées par des jeunes, en particulier des adolescents marginalisés, en vue de défendre leurs droits fondamentaux et leurs priorités en matière de développement.

Les objectifs stratégiques d'une telle mobilisation peuvent être :

- Développer et diffuser une stratégie de prise en compte des jeunes dans les politiques de reconstruction et de consolidation de la paix.
- Constituer et appuyer le réseautage et voies de participation des jeunes à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des politiques de consolidation de la paix
  - o En plus des appuis techniques (formation professionnelle et insertion professionnelle) aux jeunes, il convient de travailler sur les stratégies de les engager dans la consolidation de la paix dans leurs communautés
  - o Les exemples de réussite de l'engagement des jeunes existent et montrent leur énergie et leur enthousiasme à servir leur communauté, notamment quand il s'agit des actions d'intérêt général.

Le dispositif pour y répondre peut être la mise en place d'un « Observatoire Jeunesse, Paix et Sécurité (OJPS) » dont l'objectif est le dialogue entre les jeunes et les instances impliquées dans les questions de paix et de sécurité. Concrètement, cela peut viser :

- l'amélioration du cadre juridique et politique de prise en compte des jeunes dans les questions de paix et de sécurité ;
- la mise en place de mécanisme de veille sur les questions de jeunesse, paix et sécurité, et ;

- la création d'un cadre de dialogue des jeunes/femmes avec les instances de discussion sur les processus de sécurité et de paix, comme au centre DDR de Mora par exemple.

La durabilité des investissements dans le leadership des jeunes réside dans l'appropriation des initiatives par les institutions publiques ou des organisations des jeunes. Sur le terrain, trois espaces apparaissent comme susceptibles d'être des pistes de pérennisation du leadership des jeunes : la sous-préfecture, la commune et la délégation d'arrondissement de la jeunesse et de l'éducation civique. Chacune de ces instances se préoccupe d'une manière ou d'une autre de la question des jeunes.

Mais dans les différentes communes, les questions de paix et de sécurité restent une problématique nouvelle pour laquelle les exécutifs communaux sont peu familiarisés et manquent d'expertise, de stratégie et d'intérêt pour inscrire dans leur budget bien qu'ils ne s'opposent pas à une telle éventualité, à conditions d'être accompagnés sur le plan technique et financier dans une perspective de recherche-action, facilitée par des consultants engagés et disponibles. Cela peut donner lieu à un programme d'appui technique (formation des membres des exécutifs communaux et de cadres communaux) et financier (appui au budget sensible à la question des jeunes). Toutefois la commune à elle seule reste un espace insuffisant pour répondre efficacement à la question de participation des jeunes au processus de consolidation de la paix étant très limité par l'administration (sous-préfecture qui garde les prérogatives de l'ordre public et la préfecture qui assure la tutelle des communes).

De par sa fonction régaliennne et sa proximité avec les populations, la sous-préfecture peut être le lieu d'intermédiation communautaire des questions de jeunes. Toute sous-préfecture peut mettre en place une commission en charge de certaines questions spécifiques et y nommer des membres des services déconcentrés de l'État représentés dans l'arrondissement, les autorités municipales et traditionnelles ainsi que toutes autres personnes dont les compétences peuvent être utiles. Et celles des jeunes seraient pertinentes dans le contexte de résolution des conflits et de consolidation de la paix.

### III. SAISIR L'OPPORTUNITE DES PROJETS DE RECONSTRUCTION POUR PROMOUVOIR LA PROFESSIONNALISATION, L'EMPLOI ET LES ENTREPRISES DES JEUNES

Les projets de reconstruction peuvent être une opportunité pour expérimenter la théorie d'Arnstein en matière de participation citoyenne à la prise de décision, notamment les jeunes. Cela peut passer par des appuis aux centres de formation professionnelle dans les domaines de métiers porteurs en contexte de reconstruction en améliorant les compétences des enseignements, en développant des manuels et programmes de formation adaptés au marché de l'emploi local et en appuyant les centres de formations pour l'intégration de l'esprit d'entreprise et de créativité dans leur parcours.

Une autre piste qui peut être explorée, c'est la création des partenariats ou l'introduction des clauses pour la promotion de l'emploi des jeunes avec les entreprises adjudicataires des projets de reconstruction en s'appuyant sur les mesures relatives à la promotion de l'emploi jeune prévues à l'article 105 du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, la méthode HIMO peut être saisie comme opportunité pour la professionnalisation des jeunes à travers la formation aux métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, plomberie...) et des métiers connexes (restauration, quincaillerie...).

Dans une perspective plus ambitieuse, la promotion du développement des entreprises des jeunes peut être envisagée à travers une gamme d'appui politique, techniques et financiers aux en initiatives des jeunes.

En premier lieu apparaît la constitution des jeunes en « cibles franches » à travers diverses mesures que peuvent être :



- La facilité/suppression des taxes sur les activités des jeunes, surtout aux frontières et mettre en place un dispositif de lutte contre les tracasseries policières, douanières et fiscales ;
- La création d'un cadre juridique et favorable aux activités professionnelles des jeunes ;
- Le suivi et l'accompagnement technique aux initiatives des jeunes bénéficiaires des politiques publiques de reconstruction ;

En second lieu, la formation et le coaching des jeunes chefs d'entreprise, y compris par un partenariat avec les organisations patronales comme le GICAM peut être envisagé, notamment à travers :

- La formation de haut niveau sur la gestion des entreprises ;
- Le système de parrainage des jeunes chefs d'entreprise ;
- Les prix aux meilleurs chefs d'entreprise.

Le troisième axe d'intervention peut consister à promouvoir l'entrepreneuriat agropastoral à travers des mesures de la valorisation des chaînes de valeurs dans le domaine agropastoral, l'accès au crédit et au foncier.

L'accès au foncier est essentiel pour la réussite des activités agropastorales. Pour faciliter l'accès des jeunes au foncier, plusieurs mesures peuvent être prises :

- L'identification et l'aménagement des parcelles à forte potentialité agricole
- L'attribution des parcelles aménagées aux jeunes sur la base d'un cahier de charge ;
- L'appui financier aux projets de ces jeunes, et ;
- La facilitation d'obtention d'un titre de propriété sur les parcelles effectivement exploitées par les jeunes.

Pour faciliter l'accès des jeunes aux intrants agricoles, il s'avère fondamental de mettre en place un système simplifié d'accès au crédit, notamment à travers :

- Le développement d'une micro-finance accessible aux jeunes
- Le système de crédit pour l'acquisition des intrants
- L'allègement fiscal sur les investissements par les jeunes

Pour promouvoir la valorisation des chaînes de valeurs dans le domaine agropastoral, deux pistes peuvent être explorées :

- identifier et promouvoir les pistes de valeur ajoutée dans les chaînes agricoles (production, transformation agro-alimentaire, conservation, commercialisation...)
- appuyer le développement des unités agro-industrielles et agroalimentaires par les jeunes.

En termes de formation professionnelle de ces jeunes, il faut envisager en plus des techniques liées aux différents métiers, des questions transversales comme la connaissance de leurs droits et devoirs, l'étendue des pouvoirs des fonctionnaires de forces de maintien de l'ordre et des autorités administratives et traditionnelles. Les services en matière d'emploi<sup>8</sup> et d'incitation au développement des entreprises<sup>9</sup> de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 peuvent servir de base d'engagement des initiatives dans ce sens.

L'autonomisation économique des jeunes pourrait être renforcée par la corporation des jeunes en groupes d'intérêts et en associations pour garantir leur

---

<sup>8</sup> (i) réviser la réglementation de la branche d'activité qui concerne les services relatifs à l'emploi ; (ii) organiser la filière des services relatifs à l'emploi afin de faciliter le développement des entreprises spécialisées (placement du personnel, recrutement, gestion des ressources humaines, formation du personnel, etc.) ; (iii) développer des incitations relatives à l'emploi des jeunes ; (iv) restructurer le Fonds National de l'Emploi (FNE) en vue de le rendre plus efficace et plus professionnel.

<sup>9</sup> Notamment les incitations fiscales, les programmes d'attraction des investissements directs étrangers, les programmes de formation professionnelle basés sur la certification des compétences conforme aux normes internationales ; les zones économiques ; les mesures de soutien commercial ; la commande publique ; les mécanismes financiers et les restructurations industrielles

participation à la vie publique mais aussi au processus de paix et de reconstruction. Pour cela, il est important d'apporter un appui aux jeunes en termes de formation (plaidoyer, lobbying, communication, management de groupes et gestion de conflit...) et d'appui à la structuration en groupes légalement constitués (association, groupes d'intérêt, réseau ou union des groupes de jeunes). Parallèlement, la création des espaces/cadres de valorisation des initiatives des jeunes et femmes et le système de témoignages, de success stories (leadership, réussite socio-économique et politique) peut contribuer, conforter et encourager les jeunes dans leur engagement.

Un autre axe peut être le partenariat avec les jeunes ou leur organisation dans l'exécution des projets de reconstruction, y compris les entreprises des jeunes ou celles qui leur donnent la priorité.

Les principales initiatives de paix et de sécurité portées par les différents acteurs ont tout intérêt à intégrer systématiquement l'information et la consultation des jeunes comme préalables à leur déploiement sur le terrain. Mais cela doit viser en priorité le pouvoir effectif des jeunes en matière de paix et de sécurité. En effet, les multiples défis (temps courts des projets, complexité des procédures de mise en œuvre...) et la perception d'immatures et d'inexpérimentés que les adultes ont des jeunes poussent souvent les acteurs à s'arrêter à la coopération symbolique (information et consultation) en matière d'engagement des jeunes dans les initiatives de paix et de sécurité.

Les plateformes de dialogue mises en place par les projets, les commissions communales et d'autres cadres de concertations dans les unités administratives, y compris des cadres comme les commissions autour du Centre DDR de Mora (qui s'occupent de la préparation à la réintégration des ex-combattants de Boko Haram) pourraient être des cadres d'expérimentation de la prise en compte des jeunes dans les questions de paix et de sécurité.

Les représentations régionales, départementales et communales du CNJC ou d'autres associations ou réseaux d'association des jeunes peuvent être mobilisés pour le suivi indépendant des projets de reconstruction. Si une telle initiative peut viser le contrôle par les jeunes des projets d'investissements

publics, elle peut inclure la formation des membres des organisations des jeunes sur le suivi indépendant de tels projets, le plaidoyer et le lobbying pour l'acceptation d'une telle initiative par les pouvoirs publics, notamment pour laisser les jeunes accéder à toute l'information utile sur les projets (budget, caractéristique de l'ouvrage, délai d'exécution, procédures d'attribution...) et leur permettre de prendre part et produire un rapport alternatif à la commission.

En plus le suivi du budget d'investissement public peut aussi s'appliquer aux autres initiatives relatives aux divers appuis aux jeunes par les différents acteurs qui n'ont pas toujours le temps de faire le suivi après la fin des projets.

Une telle expérience pourrait contribuer à l'émergence d'une jeunesse citoyenne et active dans les affaires publiques en général, et les questions de paix et de sécurité en particulier.

# BIBLIOGRAPHIE

## Cadre théorique

- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.
- Arnstein, S. R. (1975). A working model for public participation. *Public Administration Review*, 35(1), 70-73.
- Arnstein, S. R. (1972). Maximum feasible manipulation. *Public Administration Review*, 32, 377-390.

## Documents juridiques et de politiques

- *Arrêté N° 131/PM DU 07 décembre 2018 portant nomination des Chefs de Centres Régionaux du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.*
- *Décret N° 2018/719 du 30 novembre 2018 portant création du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.*
- *Décret N°2019/3179/PM du 02 septembre 2019 portant reconnaissance du statut de zone économiquement sinistrée aux Régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud-Ouest.*
- *Décret n°2019/3178/PM du 02 septembre 2019 précisant les modalités de mise en œuvre du statut des zones économiquement sinistrées et les conditions du bénéfice des avantages fiscaux y relatifs prévus par les dispositions des articles 121 et 121 bis du Code Général des Impôts.*
- Cameroun, (2010) ; *Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.*
- Cameroun, (2020), *Stratégie nationale de développement 2020-2030.*
- Cameroun, (2018), *Stratégie pour le relèvement et la consolidation de la paix dans les régions du Septentrion et de l'Est du Cameroun 2018–2022.*
- CS-NU, (2015), *Résolution 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité.*
- UA, (2018), *Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du Bassin du Lac Tchad affectées par la crise boko haram.*
- UA, (2002), *Protocole du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine.*
- UA, (2006), *Charte Africaine de la Jeunesse.*
- UA, (2000), *Acte constitutif de l'Union Africaine.*




## Rapports d'études

- UA, (2020), *Une étude sur le rôle et les contributions des jeunes à la paix et la sécurité en Afrique : Un rapport d'experts indépendants commandé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, Addis-Abeba.*
- UNFPA, *Comprendre le Sahel à travers son histoire, sa géographie et ses défis sociodémographiques et sécuritaires. Livre blanc.*
- UNFPA, (2020), *Cartographie et profilage des jeunes à risques pour la stabilisation et la consolidation de la paix dans la Région de l'Extrême-Nord.*
- UNFPA, (2020), *Analyse des opportunités d'employabilité au niveau du marché local pour les jeunes et les femmes.*
- UNFPA, (2020), *Etudes sur les formes de médiation intergénérationnelle et de gestion pacifique des conflits dans les communautés bénéficiaires du projet.*



Assurer les droits et les choix pour tous depuis 1969

-  Rond Point Bastos
-  UNFPACameroon
-  +237 222 219 863
-  <http://cameroon.unfpa.org>

-  Rond Point Bastos
-  UNFPACameroon
-  [cameroon.office@unfpa0prg](mailto:cameroon.office@unfpa0prg)

*Leave no one behind !*